

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 20 janvier 2006
(convocation du 9 janvier 2006)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt Janvier Deux Mil Six à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BRACQ Mireille, M. BREILLAT Jacques, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MAMERE Noël, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PALVADEAU Chrystèle, Mme PARCELIER Muriel, M. POIGNONEC Michel, Mme PUJO Colette, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BROQUA Michel à Mme. EYSSAUTIER Odette
Mme. CARTRON Françoise à M. ROUSSET Alain
M. FLORIAN Nicolas à M. POIGNONEC Michel
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LAMAISON Serge
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude
M. BELIN Bernard à M. FERILLOT Michel
Mme. BRUNET Françoise à Mme. DARCHE Michelle
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert
Mme. CASTANET Anne à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude
M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max
M. DANE Michel à Mme. NOEL Marie-Claude

Mme. DE FRANCOIS Béatrice à M. FELTESSE Vincent
M. DUTIL Silvère à Mme. KEISER Anne-Marie
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques
M. LOTHAIRE Pierre à M. MANSENCAL Alain
M. MILLET Thierry à M. NEUVILLE Michel
Mme. MOULIN-BOUDARD Martine à M. MERCHERZ Jean
M. PONS Henri à M. JUNCA Bernard
M. QUANCARD Joël à M. REBIERE André
Mme. RAFFARD Florence à Mme. TOUTON Elisabeth
M. REDON Michel à M. RESPAUD Jacques

LA SEANCE EST OUVERTE

Marché en procédure adaptée - Recours à un conseil fiscal - Lancement de la consultation - Approbation - Autorisation

Monsieur HOUDEBERT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération en date du 12 juillet 2004, la Communauté Urbaine de Bordeaux avait décidé de lancer une consultation afin de se doter d'un conseil juridique et fiscal, pour une durée de 1 an à titre expérimental.

Le recours au conseil juridique et fiscal mené sur l'année 2005 a permis de sécuriser au plan juridique et fiscal les décisions à prendre par notre établissement dans des domaines touchant plus particulièrement la taxe professionnelle, les autres taxes directes locales, l'impôt sur les sociétés, la TVA, les taxes d'urbanisme, etc...

En effet, dans le cadre de l'exercice de ses compétences et de sa gestion quotidienne, la Communauté Urbaine est confrontée à des problématiques fiscales à la complexité croissante qui nécessitent la recherche d'avis d'experts.

Il est proposé de lancer une nouvelle consultation en vue de la passation d'un marché avec un conseil juridique et fiscal pour des missions ayant trait à :

- 1/ la résolution de questions fiscales ponctuelles dans le cadre de problématiques budgétaires liées à l'exercice de ses compétences ;
- 2/ l'assistance au montage financier et au suivi d'opérations sur leur dimension fiscale ;
- 3/ un conseil sur des thématiques nécessitant des analyses juridiques et fiscales approfondies liées notamment à des démarches engagées par la Communauté ou à des évolutions législatives et réglementaires.

Après examen de l'exécution du marché précédent, l'étendue de la prestation a été évaluée de la façon suivante :

- 40 à 60 sollicitations ponctuelles par an, pouvant relever des axes 1/ et 2/ de la mission ;
- 4 à 6 études fiscales approfondies par an, liées à l'axe 2/ ou 3/.

Ces prestations seront facturées sous la forme d'un marché à bons de commande, par application d'un tarif unitaire.

L'ensemble des prestations commandées ne pourra excéder un volume total de 60 pour les sollicitations ponctuelles et de 6 pour les études fiscales approfondies.

Dans la perspective de la passation du marché, les services communautaires ont mis au point un dossier de consultation des entreprises sous la forme d'un marché en procédure adaptée, en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

La durée du marché sera de 1 an à compter de la date de sa signature, reconductible pour une durée totale n'excédant pas 3 ans.

La dépense correspondant à cette prestation est estimée à 40 000 € HT maximum par an soit 120 000 € HT sur la durée maximum du marché.

Au regard de l'ensemble des éléments exposés ci-dessus il vous est demandé, si tel est votre avis, de bien vouloir :

- Approuver le dossier de consultation établi en vue de la recherche d'un conseil fiscal dans le cadre décrit ci-dessus.
- Autoriser Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire au lancement de la consultation.
- Décider d'imputer la dépense correspondante au budget principal, exercice 2006, chapitre 011, article 6226, sous-fonction 0200.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 20 janvier 2006,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
31 JANVIER 2006**

M. HENRI HOUDEBERT

